

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2014

*L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre janvier, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.*

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 16

Date de convocation : 6 décembre 2013

Présents : Mmes et MM. Jacques BOURSIER, Raoul SEUX, Hélène MILLE, Véronique PERY, Jean ROUAT, Georges MEJECASE, Martine THOMAS, Nicolas LAUREYS, Françoise CRISTIN, Daniel DUPUIS, Danièle GAY, Sophie GUIBOURET, Aline CHARRETON.

Absents excusés : Delphine THOLANCE (pouvoir à Jacques BOURSIER), Pierre LATTUADA (pouvoir à Martine THOMAS)

Absent : Jean-Marc REVOL

Secrétaire de séance : Françoise CRISTIN.

Délibération n° 1-01-14 : Abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries communales

Le Conseil général de l'Isère a adopté, par délibération du 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment.

Concernant la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à abandonner, d'ici à 2014, l'usage des produits phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

Délibération n° 2-01-14 : Accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative public très haut débit de l'Isère

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative public (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du département. Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera, quant à elle, concédée à un opérateur dans le cadre d'une délégation de service public.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur la voirie et les réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrage publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1^{er} avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du code des Postes et Communications Electroniques),
- signer avec le Conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un

intérêt au déploiement de la RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil général de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le présent rapport.

Délibération n° 3-01-14 : Aménagement de la traversée de La Détourbe : enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Affaire n° 13-386-238
Enfouissement BT/FT Traversée La Détourbe

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	254 763 €
- Montant total de financement externe :	171 109 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	4 735 €
- Contribution aux investissements :	78 919 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération décrit ci-dessus.

Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 4 735 €.

Travaux sur réseau FRANCE TELECOM :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur FRANCE TELECOM, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	81 116 €
- Montant total de financement externe :	8 000 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	3 875 €
- Contribution aux investissements :	69 241 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération décrit ci-dessus.

Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 3 875 €.

Délibération n° 4-01-14 : Aménagement de la traversée de La Détourbe : éclairage public

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Affaire n° 13-468-238
EP - Traversée La Détourbe

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	66 289 €
- Montant total de financement externe :	55 100 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	633 €
- Contribution aux investissements :	10 556 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération décrit ci-dessus.

Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 633 €.

Délibération n° 5-01-14 : Contrat d'entretien de l'installation des cloches et de l'horloge de l'église

Le contrat d'entretien des cloches et de l'horloge du clocher arrivant à échéance le 13 mars 2014, il convient de signer un nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer l'entretien de l'installation des cloches et de l'horloge pour une durée de cinq ans à la société PACCARD implantée à Sévrier (Haute-Savoie) pour un montant annuel de 257,84 € HT révisable chaque année en fonction du dernier indice publié au BOCCRF.

Autorise le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir avec la société PACCARD

Centre-Village :

- La réunion d'ouverture de la concertation préalable s'est déroulée le 9 janvier avec une cinquantaine d'habitants présents. Une vingtaine de volontaires s'est inscrite pour participer aux différents ateliers thématiques programmés par la suite.

- Une rencontre a eu lieu avec les enseignants, le personnel communal et les représentants des parents d'élèves afin d'étudier plus spécifiquement le projet de nouveau restaurant scolaire et salle d'activités douces ainsi que la restructuration/extension des écoles.

- Le premier atelier de la concertation préalable a eu lieu le 23 janvier sur le thème « équipements publics ».

Commission scolaire :

- ViennAgglo va équiper une classe élémentaire d'un vidéoprojecteur interactif (VPI). Le VPI est à la charge de ViennAgglo, le tableau blanc et le câblage sont à la charge de la commune.

- Réforme des rythmes scolaires : Un comité de pilotage est prévu le 31 janvier avec pour objectif la rédaction du projet éducatif.

- Le conseil d'école élémentaire aura lieu le 21 février et celui d'école maternelle le 27 février.

Associations / Jeunesse :

- CEJ : le financement de la CAF pour le poste des 2 animateurs « animation prévention » est maintenu jusqu'au 30 avril 2014.

- Bibliothèque intercommunale Moidieu-Détourbe/Estrablin : une réunion est prévue le 12 février pour caler les interventions sur la commune.

- Ludomobile : en période hivernale, la ludomobile se tient à la salle paroissiale (ancienne salle AEP). Or, les organisateurs déplorent les difficultés d'accès et de livraison du matériel.

- Caravan'Jazz : Elle sera de passage sur la commune le dimanche 29 juin. Six soirées sont désormais prévues (contre 4 les années précédentes) ce qui a permis de revoir les regroupements de communes. Ainsi, Moidieu-Détourbe reste associée à Eyzin-Pinet (mais plus à Estrablin et Septème) ce qui fait que Caravan'Jazz passera tous les 2 ans sur la commune (au lieu de tous les 4 ans).

- Festival d'humour : Les regroupements communaux ont également été revus et Moidieu-Détourbe sera dorénavant associée à la seule commune de Septème.

- Panneau d'informations lumineux : une société a été reçue ; elle propose l'achat du panneau ou une location sur 5 ans. Le lieu d'installation n'étant pas encore trouvé, ce projet devra être inclus dans la réflexion du projet Centre-Village.

Commission Voirie/Réseaux :

- Radars pédagogiques de La Détourbe : un premier comptage a été effectué dans le sens Vienne - Saint Jean de Bournay. 62 véhicules (sur 17 000 véhicules/jour) ont été enregistrés à plus de 130 km/h (pour une limitation à 50 km/h). Un relevé sera effectué tous les mois.

- Eclairage public : un diagnostic a été réalisé par le SEDI. La grosse majorité des lampadaires sont des lampes au sodium très énergivores. Par contre les coffrets sont d'assez bonne qualité. La réhabilitation est estimée à environ 50 000 € pour les lampadaires et à environ 20 000 € pour les coffrets.

CCAS :

- Le bilan du programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2012-2017 a été effectué.

- Une nouvelle installation téléalarme a eu lieu ce qui porte leur nombre à 17 sur la commune.

- *Commission santé-ville : les services de gendarmerie et le SDIS déplorent le fait de ne pas avoir suffisamment de médecins de garde disponibles 24 heures sur 24.*

Questions diverses :

- *Un nouveau commandant de gendarmerie a été nommé à la brigade de Vienne/Chasse. Parallèlement, la présence exceptionnelle d'une brigade de 12 gendarmes supplémentaires du 1^{er} janvier à fin mars 2014 permet de renforcer la présence sur le territoire.*

- *le 11 février est prévue une réunion avec la MIJIR pour faire un point sur le contrat d'avenir de l'animateur Alexandre Delage.*

- *Le CIFODEL (organisme de formation des élus locaux) a fait savoir qu'il est en dépôt de bilan et que ses quatre salariés seront licenciés. Il interpelle les communes qui seraient intéressées pour les recruter.*

- *Une réunion du SICEV (Syndicat intercommunal pour le centre d'hébergement de Villar d'Arène) est programmée le 12 février afin de procéder à sa dissolution.*

- *Des travaux auront lieu sur la ligne haute tension du Chaffard. EDF demande l'autorisation de déposer des matériaux.*

- *Prochaine séance : le 28 février 2014 à 20 heures (sauf contre-ordre).*

Signatures :